

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean- François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Luc WATTELLE,
M. Bernard DEBAIN.

Nombre de membres du Bureau : 18
Nombre de membres présents : 16

Objet : Acceptation d'un don de partitions par Monsieur Yannick COCHEN au profit des écoles et conservatoires de musique de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 15 janvier 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2014.06.07, du Conseil communautaire du 26 juin 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

PRETO

Afin de valoriser et de rationaliser les collections de partitions et d'ouvrages de chacun des établissements artistiques de Versailles Grand Parc, la direction de

l'enseignement musical et de la culture met en œuvre l'organisation d'une parthèque intercommunale.

Monsieur Yannick COCHEN, demeurant à Viroflay (78220), a souhaité faire don de partitions de musique vocale au bénéfice de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, par l'intermédiaire du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Viroflay (CRI).

Il s'agit de cinq réductions pour piano et chant d'œuvres vocales (opéra, opérette, drame musical ou poème lyrique) d'une grande valeur patrimoniale car éditées entre la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle, et, pour les plus contemporaines, signées de la main du compositeur.

Après expertise, il est confirmé que ces partitions pourront être utilisées par le Conservatoire de Viroflay dans le cadre de ses activités pédagogiques et artistiques ainsi que par les autres établissements d'enseignement musical de Versailles Grand Parc. Elles feront l'objet d'une conservation attentive confiée aux soins de la parthèque intercommunale.

DÉCIDE :

- 1) *d'accepter le don de partitions de Monsieur Yannick COCHEN, demeurant à Viroflay (78220), au profit des écoles et conservatoires de musique de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 3) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le 10 JAN 2015

Pour le Président et par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

